

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 AVRIL 2024



N° 39/2024

Le 19 avril deux mil vingt-quatre à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 12 avril 2024.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; Mme Catherine Bonnet, Mme Laurette Brunet, Mme Martine Bourgoïn, M. Pascal Bourgeteau, Mme Yveline Desmedt, M. Matthias Matron, Adjoints, Mme Guylaine Fernandes, M. Bertrand Hamot, M. Thierry Manfredi , Mme Colette Dollez, M. Cyril Rousseau, Mme Béatrice Delamarre, M. Vincent Berthelot, M. Cédric Desmedt, Mme Annie Trézel , Mme Michèle Coulon , Mme Catherine Delormel, M. Thierry Wims, Mme Sandrine Mahutte, M. Bruno Vasseur, M. Pascal Frazao, Mme Marie-Charlotte Vigne, M. Stéphane Verhaaren, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Patrick Convers par M. Bernard Dubouil, M. Christophe Choquet par Mme Laurette Brunet, Mme Sarah Flagothier par Mme Cathy Bonnet, M. Dominique Rauzier par Mme Martine Bourgoïn.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sara Louise Ndi Edima.

Secrétaire de séance : Mme Colette Dollez

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 28
Votes Pour : 28
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Adhésion EPCI au SE60.

Monsieur le Maire expose que :

La communauté de communes du Pays Noyonnais, par délibération en date du 16 mars 2023, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat les compétences optionnelles « Maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelable (hors travaux) » et « travaux d'investissement sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires ».

La communauté d'agglomération du Beauvaisis par délibération du 14 décembre 2023, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelable (hors travaux) ».

Lors de son assemblée du 28 février 2024, le comité syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la communauté de communes du pays Noyonnais ainsi que l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 521-18 du Code Général des collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la

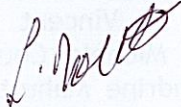
décision du syndicat à l'ensemble des adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

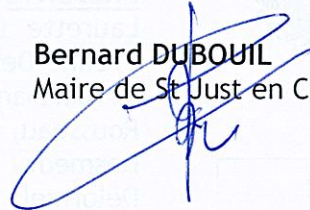
APPROUVE l'adhésion de la communauté de Communes du Pays Noyonnais ainsi que l'adhésion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au SE60.

Ainsi délibéré pour copie conforme.

Colette DOLLEZ
Secrétaire de séance



Bernard DUBOUIL
Maire de St Just en Chaussée



Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20240419-39-2024-DE
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024